



RÉGION HAUTE-NORMANDIE

**CONSEIL RÉGIONAL
DU 13 OCTOBRE 2014**

SOMMAIRE

RAPPORT SPÉCIFIQUE

CR R 14-10-10 Stratégie régionale en faveur de l'agriculture

1



CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

Réunion du 13 octobre 2014

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Le présent rapport présente la stratégie régionale en faveur de l'agriculture en cohérence avec les orientations de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, récemment adoptée et les orientations retenues dans le projet de programme de développement rural régional qui vous ont été présentées le 7 avril dernier.

I. **PRESERVER ET VALORISER LA VOCATION AGRICOLE DE LA HAUTE-NORMANDIE**

La Région Haute-Normandie bénéficie de conditions pédoclimatiques présentant un potentiel de production élevé, qui rendent possible une grande diversité de cultures et sont également propices à l'élevage. La surface agricole utile (SAU) s'élève à 774 000 ha.

Le recensement agricole de 2010 a mis en évidence que 80% des moyennes et grandes exploitations ont comme orientations technico-économiques les grandes cultures, la polyculture-élevage et les bovins-lait : en plus des céréales (3,6% de la production nationale) sont également cultivés des betteraves (5,1% de la production nationale), la pomme de terre (7,9% de la production française) et le lin dont la Haute-Normandie assure plus de la moitié de la production nationale et qui est à la base d'une filière dynamique.

- *Une filière génératrice d'emplois qu'il convient d'accompagner*

En Haute-Normandie, 22 800 personnes participent régulièrement au travail dans les exploitations agricoles. Une part importante des exploitations sera concernée par un départ à la retraite dans les prochaines années car la région connaît un effritement régulier de sa population active agricole, alors que les candidats à l'installation ne parviennent pas à trouver des terres.

Renouveler la population agricole nécessite donc d'accueillir de nombreux actifs (salariés et non salariés) pour compenser les départs à venir et créer ainsi des emplois ruraux. L'augmentation des coûts d'installation, la raréfaction du foncier agricole, l'anticipation insuffisante des transmissions font du renouvellement des générations un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture diversifiée, performante, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires. Il apparaît donc primordial de freiner la tendance à l'agrandissement des exploitations, qui est la moins favorable à l'emploi, en adaptant es dispositifs de transmissions d'exploitation pour offrir les meilleures chances de réussite à tous les projets d'installation. Cette ambition régionale forte « d'accompagner les candidats à l'installation » s'inscrit pleinement dans le cadre national de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

- *Une région d'élevage à maintenir et à développer*

La Haute-Normandie est une région propice à l'élevage qui fait partie intégrante de son identité. Les paysages, les pratiques et l'économie agricoles ont été modelés par la pratique de l'élevage avec la moitié des exploitations agricoles haut normandes qui élèvent des bovins. Tant d'un point de vue environnemental (maintien des surfaces en herbe, amélioration de la prise en compte des effluents...) que social (35% des installations se font en élevage laitier) ou économique, le maintien et le développement de l'élevage et des systèmes polyculture-élevage est donc un enjeu important pour la Haute-Normandie.

- *Agriculture biologique, un retard à rattraper*

Malgré la grande diversité des cultures, la part de l'agriculture biologique dans la surface régionale reste très faible, aux alentours de 1% de la SAU soit 208 exploitants en 2013 (données agence bio), plaçant la Haute-Normandie dans les dernières régions françaises.

A partir de ce constat, l'agro-écologie dont l'agriculture biologique est la forme aboutie, est ciblée de façon prioritaire à la fois dans le programme de développement rural régional (PDRR) 2014-2020 et dans les axes d'intervention prioritaires de la Région et de l'Etat, même si le soutien de la Région concerne tous les agriculteurs.

- *Un accès aux produits de qualité et de proximité à développer*

Il existe un lien très étroit entre le développement des circuits de proximité, la promotion et la valorisation des produits de qualité locaux mais aussi la recherche de valeur ajoutée. Il apparaît, en effet, nécessaire de favoriser le développement de la qualité dans l'alimentation, de mettre en avant les produits normands et de développer les productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine.

Un nombre croissant de consommateurs plébiscite en effet les possibilités d'approvisionnement direct auprès des producteurs (vente directe à la ferme, producteurs organisés en réseau de type AMAP, épicerie solidaire...). Pour tendre vers cet objectif, il faut assurer une meilleure structuration de l'offre de produits locaux et une mise en relation des acteurs. Les initiatives visant à favoriser l'organisation de filières de production et de circuits de commercialisation de proximité garantissant l'origine et la qualité des produits sont ainsi à encourager prioritairement.

II. 2014-2020 : ACCOMPAGNER LA MUTATION AGRO-ECOLOGIQUE DE LA FERME NORMANDE

La Région mène depuis plusieurs années une politique qui vise à maintenir l'emploi agricole dans les territoires et faciliter l'installation de nouveaux exploitants, encourager les pratiques respectueuses de l'environnement dans les modes de production et particulièrement l'agriculture biologique, développer des modes de commercialisation en circuits courts et les filières locales.

Sur la base de ces acquis, il est impératif de renforcer son action sur ces axes stratégiques réaffirmés dans le CRDE, en intégrant les évolutions de la Politique agricole commune (PAC) et les orientations du projet de loi d'avenir pour l'agriculture afin d'accompagner la mutation de l'agriculture régionale. La décision d'assurer l'autorité de gestion du FEADER, le pilotage de l'élaboration du Programme de développement rural régional (PDRR), et les dispositifs d'intervention régionaux, qui permettront d'apporter les contreparties aux financements européens, constituent des leviers majeurs de mise en œuvre de cette politique en faveur de l'agriculture haut-normande.

Les années 2013 et 2014 ont permis, en partenariat avec l'Etat, de mener les concertations nécessaires à l'élaboration du PDRR 2014-2020. Après cette phase indispensable de réflexion collective menée avec tous les acteurs de l'agriculture régionale et de la forêt - notamment les Chambres d'agriculture, la SAFER, les Défis ruraux, le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie, Interbio, Terre de Liens, organisations syndicales, représentants des filières - 2015 doit être l'année de l'action pour répondre aux enjeux liés à la fin des quotas laitiers et, plus généralement, à la profonde réforme de la PAC.

Dans l'attente de la validation définitive du PDRR par la Commission européenne, la Région a d'ores et déjà prévu une période de transition sur certains dispositifs pour ne pas mettre en difficulté les agriculteurs et éviter une « année blanche ». Des appels à projets ont ainsi été engagés avant l'été pour permettre aux agriculteurs de réaliser leurs travaux rapidement. De même, des aides en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage, de la valorisation fermière des produits agricoles et du plan végétal environnement ont été accordées par la Région en cofinancement de crédits FEADER.

Enfin, la loi d'orientation sur l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, adoptée le 11 septembre 2014 et qui promeut une approche agro-écologique, en phase avec les principes d'intervention défendus par la Région depuis des années, vient conforter le déploiement de la politique régionale 2014-2020, dont les lignes directrices vous sont présentées dans ce rapport.

Axe 1 - Assurer le renouvellement de la population agricole en favorisant l'installation, la transmission des exploitations et l'amélioration des conditions de travail

La Région se doit d'agir sur tous les leviers permettant de favoriser la création et la préservation de l'emploi dans le secteur agricole.

1. Conforter les mesures en faveur de l'installation-transmission

L'activation des « mesures installation » - regroupant la dotation jeune agriculteur et les prêts bonifiés - prévues par le règlement européen FEADER, est désormais obligatoire dans toutes les Régions dans le cadre du programme de développement rural régional. Par conséquent, la Région définira, sur la base de la concertation mise en place au sein du comité régional installation-transmission (CRIT) qu'elle co-préside avec l'Etat, les éléments de critérisation que ne fixe pas le cadre national pour une mise en œuvre dès l'adoption du PDRR, à savoir :

- le pourcentage de modulation des trois critères nationaux (installation hors cadre familial, projets répondant aux principes de l'agro-écologie et projets particulièrement générateurs de valeur ajoutée et d'emplois) ainsi que leurs modalités d'appréciation ;
- la définition et la modulation de critères régionaux.

La consultation des partenaires publics et privés relative à la définition et la modulation des critères au niveau régional sont en cours à la date de rédaction du présent rapport ; ils pourront être présentés en séance.

En complément de ces aides à l'installation financées à 80% par l'Europe et à 20% par l'Etat, je vous propose que la Région mette en œuvre les dispositifs complémentaires suivants pour accompagner tous les porteurs de projets.

- *Des aides adaptées à la diversité des situations*

Il vous est proposé d'élargir à la problématique de la transmission les modalités de soutien de la Région à l'installation en cohérence avec les mesures du PDRR et les orientations du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Les dispositifs d'aides, qui seront proposés au BP 2015, ambitionnent :

- d'accompagner les porteurs de projet ne pouvant prétendre à une dotation jeune agriculteur - tels que les plus de 40 ans ou les porteurs de projets n'ayant pas le niveau d'étude requis - à l'aide du « **coup de pouce agricole** » **renové**; cette aide ne serait plus forfaitaire mais représenterait 15% du plan de financement plafonné à 70 000 € avec une bonification de 1 000 € pour les projets en agriculture biologique.
- de réussir la transmission en encourageant les propriétaires et les exploitants agricoles à transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur et en offrant la possibilité à un jeune agriculteur souhaitant s'installer, de compléter sa formation agricole et de découvrir son futur outil de production. Ainsi, outre l'extension du contrat de génération en agriculture prévue par l'Etat, seront proposés **deux types de mesures : l'une en faveur de la location des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et de la maison d'habitation, l'autre en faveur du parrainage d'un jeune agriculteur-repreneur par le cédant.**

De plus, il est important de noter que le projet de PDRR, prévoit que certaines aides, notamment à l'investissement, seront majorées si le porteur de projet est un jeune agriculteur.

- *Des structures d'appui confortées dans leurs missions d'accompagnement*

Les chances de réussite d'une installation ou d'une transmission dépendent bien souvent de la qualité de l'accompagnement qui doit être personnalisé et dans la durée. Les parcours d'installation doivent, par ailleurs, s'inscrire dans une réflexion stratégique intégrant tous les critères du développement durable pour tenir compte des enjeux agro-environnementaux au cœur de la stratégie du PDRR et de la loi d'avenir.

Afin de pouvoir prendre en compte la diversité des profils des candidats à l'installation ou à la transmission, la Région s'appuie sur plusieurs structures d'accompagnement qui, fortes de leurs spécificités, respectent ces exigences en s'efforçant d'intervenir de manière complémentaire, à savoir :

- la Chambre régionale d'agriculture (CRAN),
- le Groupement Régional des Agriculteurs Biologique de Haute-Normandie (GRABHN),
- Terre de liens,
- les Défis ruraux.

Un contrat-cadre 2014-2020 a été signé entre la Région et la CRAN dès 2014 avec pour objectif majeur d'aider les agriculteurs à s'adapter à la triple performance agro-écologique, économique et territoriale.

Je vous propose de poursuivre cette politique de contractualisation pluriannuelle avec les autres structures d'accompagnement, pour faciliter la formalisation d'engagements quantitatifs et qualitatifs, fondés sur une approche agro-écologique, économique et territoriale de l'agriculture.

D'autres méthodes d'accompagnement peuvent par ailleurs être expérimentées pour s'adapter aux profils parfois atypiques des projets d'installation, notamment hors cadre familial. A cet égard, **la création d'un « espace-test », localisé sur plusieurs territoires mais coordonné à l'échelle régionale, pourrait constituer une solution pédagogique adaptée à la diversité des situations et propice aux partenariats entre structures d'appui.**

Afin d'examiner l'opportunité de mettre en place en 2015 cet outil déjà opérationnel sur d'autres sites en France, je vous propose que la Région engage une étude de faisabilité à la fois technique et juridique.

2. Développer les actions en faveur de l'emploi agricole

L'agriculture est un secteur d'activité qui recrute régulièrement mais qui souffre d'un déficit d'attractivité. Malgré un outil de formation adapté aux besoins, bon nombre de jeunes se dirigent vers des métiers liés aux services agricoles au détriment de la production, faute de connaître la réalité des exploitations agricoles ou par défaut de perspective pour s'installer.

En milieu agricole, Pôle-Emploi ne traite que très peu d'offres d'emploi, les agriculteurs ayant recours à des services propres à l'agriculture : Chambre d'agriculture, Association de Salariés Agricoles pour la Vulgarisation du Progrès Agricole, Cercle d'échange, Bourse d'emploi agricole...

Avec des métiers aussi différents que chef d'exploitation, salarié d'exploitation, salarié de groupements d'employeurs ou de services de remplacement en agriculture, la Région doit soutenir l'emploi agricole en tenant compte de la diversité des statuts, des compétences requises ainsi que des évolutions technologiques qui s'accroissent ces dernières années.

L'attractivité des métiers, le développement de la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi, l'amélioration des conditions de travail, le développement des structures de remplacement concourant à une meilleure articulation entre le temps de vie et le temps de travail, les groupements d'employeurs visant à absorber les pics d'activité, l'aide au recrutement, l'accompagnement des agriculteurs en difficultés en milieu rural, sans oublier l'observation de l'emploi/formation du secteur en lien avec les partenaires sociaux, sont autant d'axes structurants qui concourent à la finalité de l'emploi agricole.

Ces actions en faveur de l'emploi agricole, qui peuvent être portées par des associations, des collectivités ou des chambres consulaires, pourront être soutenues et promues par la Région dans le cadre d'un **dispositif dédié aux actions collectives du secteur agricole**, dont les modalités d'intervention seront présentées au BP 2015.

Axe 2 - Orienter les exploitations agricoles, en particulier les systèmes d'élevage, vers la double performance économique et environnementale

Le développement de filières locales de productions et de systèmes de productions agricoles, viables économiquement, économes en ressources et respectueux de l'environnement est une orientation constante de la Région. Dans cette logique, l'agro-écologie, thème phare de la loi d'avenir, a été retenue comme fil-directeur dans la construction du PDRR pour la mobilisation des mesures du 2^{ème} pilier de la PAC avec une priorité au secteur de l'élevage.

1. Elargir les aides à l'investissement

Les aides à l'investissement dans les exploitations s'inscrivent dans la continuité des interventions régionales, l'objectif étant de favoriser l'effet levier des aides européennes prévues par les mesures du PDRR, avec deux priorités : l'élevage herbager et le respect de l'environnement.

- *Pour conforter l'élevage*

Il vous est proposé de cofinancer, aux côtés du FEADER, les investissements réalisés dans le domaine de l'élevage. La mesure « investissements en élevage » du PDRR prendra

en compte notamment les critères régionaux tels que la surface en herbe, l'autonomie alimentaire de l'exploitation, la taille de l'exploitation (nombre d'UGB), l'emploi, sans oublier les investissements concourants à l'amélioration des conditions de travail des exploitants et des salariés agricoles.

En complément de ce type d'aides, il est proposé de mettre en œuvre deux dispositifs régionaux spécifiques pour favoriser le maintien des systèmes herbagers et des élevages mixtes lait/viande :

- **l'aide à la « normandisation » des cheptels qui permet d'augmenter la proportion de vaches de race Normande dans les cheptels hauts-normands, la race bovine Normande faisant partie des races laitières mixtes permettant aux éleveurs de tirer leur revenu de la production de lait mais aussi de la production de viande.**
 - l'aide aux aménagements de prairies pour favoriser l'accessibilité des animaux aux parcelles et inciter les agriculteurs à favoriser le pâturage des animaux.
- *Pour mieux répondre aux exigences environnementales*

La prise en compte des enjeux environnementaux régionaux (biodiversité, qualité des eaux de surface et souterraines et des eaux côtières, érosion des sols, réduction des intrants azotés et phytosanitaires, gestion du risque inondation) ou émergents (réchauffement climatique, augmentation du prix de l'énergie) par des adaptations des modes de production agricoles est une priorité en Haute-Normandie.

Il est aussi proposé de participer au financement d'investissements permettant aux exploitations agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales tout en améliorant la performance globale des exploitations, en complément du FEADER . Les modalités d'intervention régionale seront définies en cohérence avec les mesures du programme de développement rural régional.

Les aides aux « investissements » définies en cohérence avec les mesures du PDRR seront majorées pour les jeunes agriculteurs, pour les projets biologiques et pour les projets collectifs.

Toujours dans une logique de production durable, l'agroforesterie a la particularité d'allier cultures agricoles et cultures forestières sur un même territoire et concourt à la protection de l'environnement (protection des sols, qualité et quantité de l'eau), à la préservation de la biodiversité et à la santé des populations. Il est proposé de **participer au cofinancement de la mise en place de tels systèmes en complément des financements FEADER de la mesure « première installation de système agro-forestier sur des terres agricoles »** retenue dans le PDRR.

Enfin, pour les exploitations se situant sur des zones à enjeu eau, érosion, prairies humides, Natura 2000, les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) prévues dans le PDRR pourront être activées dès 2015, dans le cadre d'une animation assurée par l'Etat et la Région. A ce titre, Il sera proposé dans le budget primitif 2015, **un dispositif de soutien au recrutement des animateurs territoriaux des MAEC.**

2. Poursuivre une politique de structuration des filières locales

Depuis plusieurs années, la Région accompagne les filières locales de productions animales et végétales, sources de valeur ajoutée, de création d'emplois et de préservation de la biodiversité.

S'agissant d'actions de long terme, il est souhaitable de maintenir notre engagement pour encourager la création de filières locales et consolider les filières existantes. Ainsi, la mise en place d'un dispositif régional de soutien aux actions collectives du secteur agricole permettra

de mieux cadrer son intervention en profitant de l'effet levier du FEADER et en incitant les organismes professionnels et associations concernés à rechercher, autant que possible, un modèle économique basé sur l'accroissement de leur autofinancement.

Au regard des caractéristiques de la Haute-Normandie, le développement des filières d'élevage ainsi que celles permettant de préserver certaines races animales et espèces végétales du patrimoine local est essentiel. **La Région devra veiller à ce que les structures porteuses de projets prennent en compte les priorités régionales, et celles du futur PDRR**

- *Pour les systèmes d'élevage plus respectueux de l'environnement*

La filière lait-bovins-viande :

- animation-conseil-formation au bénéfice des éleveurs,
- « normandisation » du cheptel laitier,
- développement des pâturages et amélioration de l'autonomie alimentaire,
- sécurisation du développement de la filière en amont et en aval,
- développement des circuits courts,
- promotion des systèmes qualité comme le « bœuf normand ».

La filière porcine :

- développement de circuits courts et commercialisation d'un porc reconnu par un label de qualité « normand » sans OGM,
- attractivité des métiers de technicien d'élevage et de chef d'élevage,
- modernisation des bâtiments d'élevages dans une optique de performance énergétique, de bien-être animal et d'amélioration des conditions de travail.

- *Pour les filières au service de la biodiversité animale et végétale*

La filière des races avicoles normandes (Canard de Duclair, Canard de Rouen, Poule de Gournay.....)

- fonction conservatoire génétique des races avicoles normande,
- développement des ateliers de multiplication des souches pures,
- commercialisation en circuits courts.

La filière pomologique (variétés normandes de pommes et poires)

- entretien des vergers conservatoires présents en région,
- travaux d'identification génétique des pommiers de Normandie,
- diffusion de documents pédagogiques,
- démonstrations pédagogiques au bénéfice de collégiens et lycéens,
- diffusion de connaissances.

La filière apicole

- structuration de la filière dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales,
- vulgarisation des techniques d'élevage,
- lien apiculteurs-agriculteurs,
- intégration de la thématique apicole dans les programmes de formations initiales et continues,
- valorisation du miel comme produit régional d'excellence.

En complément du soutien financier de la Région aux différentes filières, la Mesure 10 du PDRR pourra être activée sur les MAEC PRM (Protection des Races Menacées), PRV (Préservation des Ressources Végétales) et API (conservation de la biodiversité génétique-prise en compte des auxiliaires pollinisateurs et plantes messicoles).

Axe 3 – Favoriser le développement de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal qui contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilisation des sols et à la préservation de la biodiversité. Aujourd'hui, la Haute-Normandie atteint moins de 1% soit 6 928 hectares pour 191 agriculteurs bio. Il est impératif de continuer à inciter et soutenir les agriculteurs souhaitant entrer dans cette démarche et y poursuivre leur activité.

1. Une stratégie régionale « bio » partagée

Dès son lancement en 2012, la Région s'est pleinement inscrite aux côtés de l'Etat dans le Plan National « Ambition Bio 2017 » en organisant une large concertation entre les acteurs de l'Agriculture Biologique structurée autour de quatre ateliers : installation-transmission ; formation ; stratégie de développement et structuration des filières bio.

L'objectif collectif pour la Haute-Normandie est de tripler les surfaces actuelles en agriculture biologique en passant de 7 000 ha en 2014 à 21 000 ha en 2017, soit 2,7% de la Surface Agricole Utile (SAU). Cette ambition est un véritable défi pour la région où le développement de l'AB est encore trop timide avec seulement 228 ha accueillis en conversion en 2013.

La synthèse des travaux s'est tenue à la Région le 2 juillet dernier. Les principales préconisations permettront de dégager les lignes directrices d'un prochain Plan régional stratégique de développement de l'agriculture biologique, à savoir :

- développer la communication sur les atouts de l'AB auprès du public agricole,
- développer l'AB en s'appuyant sur les projets de territoires,
- renforcer l'accompagnement technique des éleveurs,
- adapter et renforcer les dispositifs financiers à la conversion et au maintien des exploitations biologiques,
- structurer les filières de production, comme la filière chanvre et lin « bio »,
- développer la consommation et conquérir des marchés (restauration collective, artisanat, commerce de proximité),
- sécuriser les installations en AB, former les primo-accédants et développer des espaces-tests,
- créer une plateforme régionale d'expérimentation et de démonstration pour la formation et le développement de l'AB,
- donner une plus grande place à l'AB dans la formation agricole (initiale et continue) et dans la formation aux métiers de bouche,
- introduire le concept de l'AB dans l'enseignement supérieur.

Afin de concrétiser ce plan stratégique du développement de l'agriculture biologique en Haute-Normandie, un Comité de pilotage co-présidé par l'Etat et la Région, avec le soutien technique de la Chambre régionale d'agriculture (CRAN) et du Groupement Régional d'Agriculture Biologique (GRABHN), est mis en place cette année pour l'élaboration et le suivi d'un programme d'actions.

Les principaux opérateurs susceptibles de mettre en œuvre les actions de ce plan (GRABHN, CRAN, INTERBIO, Défis ruraux, Terre de Liens) seront soutenus par la Région dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle.

2. Une palette d'aides individuelles à l'Agriculture Biologique plus complète

Dans les propositions du budget primitif 2015, les dispositifs régionaux dédiés à l'agriculture biologique seront complétés et renforcés, en complément des mesures du PDRR et des possibles aides de l'Etat. Peuvent être citées les aides :

- à la conversion et au maintien en agriculture biologique pour tous,
- au stockage, triage ou conditionnement de produits céréaliers et oléo protéagineux sous certification biologique,
- à la mise en place de groupements et d'organisation de producteurs dans le secteur de l'agriculture biologique,
- aux frais de certification à l'agriculture biologique.

Parallèlement, un conventionnement sera mis en place avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) pour faciliter l'accès au foncier des candidats à l'installation en agriculture biologique en assurant le financement des frais de portage.

Axe 4 - Créer de la valeur ajoutée à partir de produits agricoles régionaux de qualité

1. Rapprocher les producteurs et les consommateurs

La Région ne doit pas relâcher son effort pour encourager ce rapprochement. Il est dans l'intérêt du consommateur qui aspire légitimement à la qualité et la sécurité alimentaire, du producteur qui peut en retirer une source de revenus complémentaires et des territoires avec la création d'emplois en milieu rural

- *La valorisation fermière des produits*

Il importe de favoriser la commercialisation à la ferme valorisant les produits fermiers et assurant leur distribution. La commercialisation et la distribution des produits agricoles sur des circuits courts figurent parmi les préoccupations des producteurs, des consommateurs et des collectivités. La demande ne pourra toutefois être satisfaite que grâce à une meilleure structuration de l'offre de produits locaux et une mise en relation des acteurs, particulièrement dans le secteur laitier ou viande. Aujourd'hui, avec seulement 12% des exploitants qui commercialisent des produits de saison (fruits, légumes,..) en circuit court, la marge de progression est réelle.

Par conséquent, **il est proposé de maintenir non seulement les interventions en faveur de la valorisation fermière des produits agricoles mais aussi de les étendre aux investissements de stockage de fruits, de produits maraichers et de produits céréaliers et oléo protéagineux sous certification biologique ainsi qu'aux investissements de commercialisation** de produits issus de la ferme, en complément des fonds FEADER, dans le cadre des mesures du programme.

Le développement de filières courtes passe également par l'accompagnement technique de structures d'appui telles que la Chambre régionale d'agriculture, l'Association des Vendeurs Directs de Produits Laitiers de Haute-Normandie (AVDPL) ou les Défis ruraux dont les missions dédiées continueront à être soutenues par la Région.

Ces filières courtes doivent enfin permettre d'accroître l'approvisionnement de la restauration collective hors domicile en produits biologiques et locaux.

- *Promouvoir et valoriser la qualité des produits*

Pour répondre aux exigences de traçabilité, de qualité et de sécurité des produits agricoles et favoriser leur commercialisation, il est proposé d'accompagner les démarches de certification et de labellisation de produits ainsi que leur promotion collective.

Dans le cadre du dispositif dédié aux actions collectives du secteur agricole présenté en BP 2015, la Région poursuivra son soutien aux porteurs de projets en faveur de la

reconnaissance des AOP et AOC, de la structuration des AMAP, des groupements de producteurs ou bien encore des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'environnement.

A ce titre, l'action de l'Institut régional de la qualité agro-alimentaire de Normandie (IRQUA), cofinancé par les deux Régions Haute et Basse-Normandie, occupe une place particulière. Pour orienter les appuis à projets annuel ou des nombreuses actions de promotion que IRQUA porte directement, la négociation d'un contrat-cadre triennal 2015-2017 permettra de mieux préciser les priorités de la Région et les engagements de l'association.

Enfin, Il vous sera proposé de participer à la promotion des produits régionaux en soutenant les associations, les groupements de producteurs et les organismes professionnels agricoles dans le cadre de **manifestations de dimension régionale**. A cet effet, le dispositif consacré aux actions collectives présenté au BP 2015 précisera les modalités d'intervention de la Région.

2. Consolider les agro-industries et encourager la valorisation des productions agricoles locales

- *Par une meilleure structuration de la filière agro-alimentaire*

Le secteur (14 000 emplois ; 5^{ème} employeur industriel régional) ne manque pas d'atouts avec la présence de grands groupes d'envergure internationale et un tissu de PME naturellement tournées vers l'exportation. Néanmoins, la synergie avec la production agricole locale est insuffisante : 90% du blé est exporté par le Port de Rouen et 40% du lait transformé en dehors de la Région. Fragilisé par la crise et le durcissement de la concurrence extérieure, le tissu des PME du secteur doit innover en permanence et améliorer l'encadrement et la qualification, dont les taux sont inférieurs à la moyenne nationale.

En signant le 22 juillet dernier, un contrat de filière aux côtés de l'Etat et de l'AHNORIA, la Haute-Normandie a été une des premières Régions à manifester sa volonté de s'engager dans une démarche plus structurée dans le cadre d'une initiative nationale portée par le Ministère de l'Agriculture, l'Association des Régions de France et les représentants du secteur. Ce contrat résulte d'une large concertation lors des Rencontres régionales haut normandes pour l'avenir de l'agro-alimentaire qui s'est déroulée de novembre 2012 à avril 2013. A cette occasion, les professionnels de l'amont agricole jusqu'à la distribution ainsi que les représentants des salariés de toute la filière alimentaire ont pu échanger, faire remonter leurs besoins et leurs propositions concrètes d'actions.

Une trentaine d'actions relevant du champ de l'emploi, de l'innovation, du développement durable et de l'export ont ainsi été sélectionnées pour répondre aux enjeux du secteur. Chacune d'entre-elle est pilotée par un organisme spécialisé (ex : ARACT pour l'amélioration des conditions de travail ; l'association Grandde pour développer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ; CCI International pour la mutualisation de services à l'export), en lien avec l'Etat et la Région qui coordonne et supervise le programme d'actions.

En complément, le soutien aux entreprises de l'industrie agro-alimentaire sera maintenu et conforté par la Région complétée, le cas échéant, par les fonds FEADER dans le cadre du PDRR. Il est, en effet, nécessaire de favoriser sur le territoire le développement d'activités de transformation des productions locales pour conforter la filière agro-alimentaire et offrir des débouchés à l'agriculture régionale.

- *Par l'innovation dans la valorisation des agro-ressources*

Agro-matériaux, bioénergies, chimie du végétal, plastiques biosourcés : ces innovations se traduisent en diversification des systèmes d'exploitation agricoles et en création de filières locales, générant de nouveaux débouchés pour l'agriculture et les emplois en Haute-Normandie.

Pour marquer son engagement sur ces nouvelles filières de l'économie verte, la Région a signé en 2014 un contrat-cadre triennal avec l'association Nov&atech créée en 2009 pour valoriser les ressources agricoles normandes en produits renouvelables et innovants, en mobilisant producteurs, chercheurs et industriels. Forte d'une trentaine d'adhérents et de l'implication d'une centaine d'entreprises, l'association gère un appel à projets qui lui a permis de soutenir 7 projets de R&D et anime un club d'entreprises sur la méthanisation et les plastiques biosourcés.

Parmi tous ces secteurs d'avenir, la Haute-Normandie se distingue notamment avec le lin, pour lequel elle est la première région productrice de France avec 61 000 hectares, soit 54% de la surface de production nationale. Les démarches visant à valoriser l'utilisation des productions végétales locales, à l'image des associations Fimalin et Lin chanvre bio, ou les projets collaboratifs innovants permettant de rapprocher producteurs, industriels et laboratoires de recherche seront encouragés et soutenus par la Région.

En conclusion, il vous est proposé de débattre et d'approuver les orientations de la politique agricole régionale qui mobilisera une capacité d'engagement annuelle de l'ordre de 4M €. Cette enveloppe, ainsi que les premiers dispositifs régionaux, seront déclinés dans le budget primitif 2015 et dans le courant de l'année par la commission permanente au vu de la validation définitive du PDRR par la Commission européenne.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL



CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE

Réunion du 13 octobre 2014

Sous la présidence de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Président du Conseil Régional de Haute-Normandie

DELIBERATION

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Le Conseil Régional de Haute-Normandie,

Après avoir constaté le quorum légal de ses membres,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional lors de sa séance du 10 mars 2014,

Vu les articles L 4211-1 et L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 10 décembre 2012 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Région,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 16 décembre 2013 adoptant le Budget Primitif 2013 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu l'avis de la 7ème Commission Intérieure du Conseil Régional,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 16 mai 2011 adoptant le Contrat Régional de Développement Economique (CRDE),

Vu la délibération du Conseil régional en date du 7 avril 2014 adoptant les orientations du Programme de Développement Régional et Rural 2014-2020,

Le rapporteur entendu,

Considérant

- les orientations du projet de Programme de Développement Régional et Rural (PDRR) 2014-2020,
- le rapport sur la stratégie régionale en faveur de l'agriculture annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les orientations de la politique agricole régionale, qui mobilisera une capacité d'engagement annuelle de l'ordre de 4M€. Cette enveloppe, ainsi que les premiers dispositifs régionaux, seront déclinés dans le budget primitif 2015 et dans le courant de l'année par la commission permanente au vu de la validation définitive du PDRR par la Commission européenne.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Acte rendu exécutoire le
après réception Préfecture le
et affichage ou notification le

Par délégation du Président du Conseil Régional de Haute-Normandie
La Directrice Générale des Services

France BURY